

Article écrit par Service Presse le 26 mai 2015

Extension des zones 30 à Paris: l'ACA dit stop !

Le Conseil de Paris doit se prononcer aujourd'hui sur un projet d'extension des zones limitées à 30km/h, qui devrait concerner plusieurs arrondissements du centre de Paris et quelques grands axes. Un projet, qui sonne comme un préambule à une généralisation du 30 km/h et que rejette l'Automobile Club Association (ACA).

L'ACA déplore d'abord que cette question ne soit pas soumise à l'avis des électeurs, dans le cadre d'une consultation générale prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales .

L'ACA rappelle que le concept des zones 30 a pour vocation d'améliorer la sécurité routière à des endroits bien précis et très limités, et non de devenir une nouvelle norme urbaine généralisée. A titre d'exemples : En Suisse, pays précurseur en la matière, une votation fédérale a rejeté à 79,7% une initiative de 2001 d'étendre en zones 30 toutes les rues de Suisse. A Strasbourg, la population a clairement rejeté, par 55% des voix lors d'une consultation en mai 2011, la proposition de la municipalité de généraliser le 30 à tout le centre-ville.

"L'enjeu consiste à trouver un équilibre permettant de répondre à l'ensemble des besoins urbains, tout en préservant la fluidité de la mobilité nécessaire pour répondre à ces besoins. Oui à des zones 30, là où cela se justifie socialement, où cela est techniquement faisable et cohérent, économiquement acceptable. Non à une généralisation notamment sur les grandes artères de la capitale. » note **Didier Bollecker, Président de l'ACA.**

Plutôt qu'une extension des zones 30km/h, dont le bénéfice environnemental n'est pas avéré, l'ACA souhaite une vraie réflexion de fond dans le cadre d'un plan global de mobilité urbaine auquel les représentants des usagers doivent être associés.

L'ACA préconise notamment :

- La mise en œuvre de systèmes de gestion du trafic en temps réel (systèmes d'aide au stationnement, signalisation routière variable)
- Le maintien d'une circulation à 50 km/h sans obstacle artificiel ni de réduction de voie, afin de favoriser l'écoulement des flux sur les Avenues et Boulevards.
- Un apaisement du trafic dans les zones résidentielles avec la réduction de la vitesse à 30 km/h et les aménagements de voirie nécessaires
- Une gestion des incidents (accès prioritaire pour les services d'assistance routière)
- La promotion du covoiturage et de l'utilisation partagée du véhicule
- la généralisation de programmes d'éco conduite
- le développement de la logistique urbaine (itinéraires pour poids lourds, zones de livraison)
- La gestion de la mobilité locale et régionale (centre de mobilité, portail de mobilité)

« Paris doit vivre et s'adapter sans arbitrairement décider en lieu et place des franciliens et des touristes qui sont une des grandes ressources économiques françaises. Paris doit rester attrayante et non contraignante. » conclut Didier Bollecker.

Enfin, l'ACA rappelle sa mobilisation en faveur de la Juste Vitesse : www.moiJV.com